



47^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

BOBIGNY – 6 ET 7 NOVEMBRE 2020

MAISON DE LA CULTURE DE SEINE-SAINT-DENIS – 9, BD LÉNINE – 93000 BOBIGNY



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Tél : 01 42 82 01 26 – saforg@orange.fr

www.lesaf.org



47^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

BOBIGNY – 6 ET 7 NOVEMBRE 2020

NOUS N'AVONS PAS DIT NOTRE DERNIER MOT !

L'année 2020 aura mis les avocates et avocats dans tous leurs états.

Acteurs incontournables d'un combat historique et rassembleur contre la réforme des retraites, nous avons su démontrer notre combativité et notre créativité.

La crise sanitaire a stoppé net cet élan vivifiant, nous reléguant au rôle de spectateur parfois impuissant d'une justice laissée à l'abandon durant le confinement.

An 01 d'un renouveau ou *annus horribilis*, 2020 aura en tout cas été une année de profonde remise en question pour la profession : perte de sens, interrogations sur notre fonction sociale, voire sur les possibilités concrètes d'exercer et de vivre de notre métier.

Comment redonner confiance en la justice à nos concitoyennes et concitoyens quand la gestion des flux et des stocks prévaut sur la qualité des décisions de justice ? Comment porter la voix du justiciable quand saisir une juridiction s'apparente au parcours du combattant, quand on juge sans audience, sans débat, sans contradictoire, à huis clos, sans justiciable, sans avocat et dans des délais déraisonnables ?

Mais « *tempête après tempête, les arbres s'enracinent plus profondément* » comme le dit le dicton, et les avocates et avocats sont nourris à l'esprit de combat.

D'ailleurs, et de manière paradoxale, alors même que certains pronostiquent – espèrent ? – la disparition de notre profession, dissoute dans le grand marché du droit, l'avocat n'aura jamais été aussi essentiel et nécessaire dans une société se teintant d'autoritarisme.

Reste à déterminer comment protéger notre liberté d'exercice et notre indépendance face aux enjeux politiques, économiques et technologiques. Comment assurer une protection efficace de la profession dont la mission est fondamentale dans l'administration de la justice ?

Revenir sur notre histoire, comprendre notre place singulière au sein de la société, revisiter nos fondamentaux, sont des prérequis indispensables avant d'envisager les moyens de nos actions, *a fortiori* en période de doute puisqu'il est bien connu qu'il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va.

Et si cette justice déshumanisée et rationalisée qu'on tente de nous imposer n'a aucun sens, il est temps d'exprimer notre rêve de justice, de réaffirmer que l'Avocat est un acteur essentiel de l'institution judiciaire, qu'il doit reprendre sa place dans les palais, pouvoir y circuler librement, et être associé au fonctionnement des juridictions.

Nous n'avons pas dit notre dernier mot !

PROGRAMME

VENDREDI 6 NOVEMBRE

9H00 : ACCUEIL DES CONGRESSISTES

« AVOCAT, ET SI TU N'EXISTAIS PAS ? »

09H30 – 12H30 1^{ère} TABLE-RONDE

- ◆ **Qui suis-je pour défendre ? Approche historique, sociologique et contemporaine de la profession d'avocat**
Invité : un historien du droit
Rapporteur : Yannis LANTHEAUME, avocat au barreau de Lyon
- ◆ **« On est là ! » : Le rôle de l'avocat dans l'état de droit**
Rapporteurs : Florian BORG, avocat au barreau de Lille et vice-président de l'AED et Caroline MECARY, avocate au barreau de Paris
- ◆ **Protéger notre liberté d'exercice: la reconnaissance d'un statut constitutionnel de l'indépendance des avocats ?**
Invité : Fabrice HOURQUEBIE Professeur de droit public, Université de Bordeaux Directeur de l'École doctorale de droit, Secrétaire général de l'Association française de droit constitutionnel
Modérateur : Paul MATHONNET, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

DÉJEUNER

12H30 – 14H00

ALLOCUTIONS

14H00 – 17H30

- ◆ **Allocutions d'ouverture**
Meriem GHENIM, Présidente de la Section du SAF à Bobigny
Frédéric GABET, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Seine-Saint-Denis
Abdel SADI, Maire de la ville de Bobigny
Stéphane TROUSSEL, Président du conseil général de Seine-Saint-Denis
Christiane FERAL-SCHUHL, Présidente du Conseil national des barreaux
Intervention de Éric DUPOND-MORETTI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (sous réserve)

- ◆ **Rapport moral**, par Estellia ARAEZ, présidente du SAF
- ◆ **Débat général**

AG STATUTAIRE

18H00 – 19H30

- ◆ **Rapport financier**
- ◆ **Rapport du commissaire aux comptes**
- ◆ **Rapport sur le paritarisme**

Réunion de la commission collaboration et des responsables de sections locales

SOIRÉE

EN PRÉPARATION

SAMEDI 7 NOVEMBRE

9H00 : ACCUEIL DES CONGRESSISTES

« AVOCAT, RÉSISTE ! PROUVE QUE TU EXISTES ! »

9H30 – 12H30 – 2^{ème} TABLE-RONDE

- ◆ **L'oralité confisquée**
Modérateur : Amine GHENIM, bâtonnier élu du barreau de Bobigny et élu au CNB
- ◆ **Restitution du groupe de travail sur l'avenir de l'audience**
Rapporteuse : Maya ASSI, avocate au barreau des Hauts-de-Seine
- ◆ **Médiation avec la CNDA : un rapport de force réussi**
Rapporteuse : Laurence ROQUES, avocate au barreau du Val-de-Marne
- ◆ **Retrouvons notre maison commune !**
Rapporteuse : Françoise ARTUR, ancienne Bâtonnière, avocate au barreau de Poitiers, élue au CNB
Modérateur : Gérard TCHOLAKIAN, avocat au barreau de Paris

DÉJEUNER

12H30 – 14H00

ATELIERS SYNDICAUX

14H00 – 16H00

- ◆ **Financement et accès au droit : L'aide juridictionnelle, quoi de neuf ?**
Animation : Florence NEPLE, avocate au barreau de Lyon, Perrine CROSNIER, avocate au barreau de Bobigny et Bénédicte MAST, ancienne Bâtonnière, avocate au barreau de Coutances, présidente de la commission accès au droit du CNB
- ◆ **Avocat, quelles conditions d'exercice : interprofessionnalité, pluralité d'exercices, structures multi-professionnelles ?**
Invité : Jack DEMAISON, avocat au barreau de Paris
Animation : Catherine GLON, avocate au barreau de Rennes
- ◆ **L'avocat en dehors des prétoires**
Mode alternatif de règlement des conflit
Animation : Aurélie LEBEL, avocate au barreau de Lille et Valérie GRIMAUD, ancienne Bâtonnière, avocate au barreau de Bobigny

14H00 – 18H00

- ◆ **État d'urgence et législations d'exception : l'État de droit en quarantaine**
Animation : Florian BORG, avocat au barreau de Lille et David VAN DER VLIST, avocat au barreau de Paris

16H00 – 18H00

- ◆ **Avocates, avocats, quelle solidarité professionnelle ? Caisse de grève, luttes collectives, soutien aux jeunes confrères**
Animation : Léa TALRICH, avocate au barreau de Marseille et Isabelle RAFFARD, avocate au barreau de Bordeaux
- ◆ **Faut-il brûler le Conseil d'État ?**
Animation : Hélène MASSE-DESSEN, avocate honoraire au Conseil d'État et à la Cour de cassation et Grégoire NIANGO avocat au barreau de Nancy
- ◆ **Défendre en période de crise : la définition de limites basses.**
Animation : Céline CARRU avocate au barreau de Marseille et Amélie MORINEAU avocate au barreau de Paris

SOIRÉE

EN PRÉPARATION



47^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

BOBIGNY – 6 ET 7 NOVEMBRE 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE

À remplir et à retourner,
accompagné de votre règlement
au SAF :
34, rue Saint-Lazare – 75 009 Paris
Tél. : 01 42 82 01 26
saforg@orange.fr

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../19..... Lieu (CP).....
Numéro SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :
Barreau ou activité professionnelle :

JE PARTICIPE AUX TRAVAUX DU 47^e CONGRÈS DU SAF

- Avocat - de 5 ans d'exercice : 130 € TTC
- Avocat de 5 ans à 10 ans d'exercice : 180 € TTC
- Avocat plus de 10 ans d'exercice : 250 € TTC
- Avocat honoraire/retraité/autre public : 100 € TTC
- Élève-avocat : entrée libre dans la limite des places disponibles et sur inscription préalable

INSCRIPTION AUX DÉJEUNERS

- Déjeuner du vendredi : 25 € TTC
- Déjeuner du samedi : 25 € TTC

**L'entrée libre ne comprend pas les déjeuners
et une inscription préalable est obligatoire.**

TOTAL À PAYER **EUROS, PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU SAF**

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

Durée de la formation: onze heures

PRISE EN CHARGE PAR LE FIFPL – 104 rue de Miromesnil 75384 Paris CEDEX 08 – Tél. : 01 55 80 50 00 Fax : 01 55 80 50 29.
Consulter le site www.fipl.fr (critères de prise en charge, imprimé de demande, etc.).

N.B: Pour valider la formation, il vous sera indispensable d'émarger pour chaque session du Congrès la feuille de présence. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le congrès.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État